

## Orientations prioritaires de développement professionnel continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions

### Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

#### Fiche de cadrage n°03

#### 1 Intitulé de l'orientation

### 3. Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur

#### 2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

La prise en charge de la douleur aiguë impose sa reconnaissance et son évaluation initiale et en cours de prise en charge par les soignants notamment pour certaines populations présentant une symptomatologie spécifique (enfants, personnes âgées, handicapés, ...) et une adaptation du soin.

Par ailleurs, s'agissant de la prise en charge des patients douloureux chroniques, leur prévalence et leur nomadisme médical imposent l'optimisation du parcours et de la prise en charge médicamenteuse. A ce titre, outre le risque de chronicisation, une mauvaise prise en charge peut être responsable d'effets secondaires graves ou d'un mésusage médicamenteux, une vigilance toute particulière devant être portée à l'utilisation du paracétamol et des opioïdes. Face à l'arsenal thérapeutique et aux nouvelles thérapies non médicamenteuses, il est important de recentrer les pratiques et d'aider les professionnels dans une prise en charge graduée en lien avec le territoire et dans le respect des recommandations de bonne pratique.

#### 3 Périmètre de l'orientation

##### Thématiques concernées par la présente orientation :

L'orientation prioritaire vise à améliorer la qualité de prise en charge de la douleur sur l'ensemble du parcours selon les spécifications sur le type de douleur et le public mentionnées ci-dessous.

L'orientation se décompose en deux volets visant des publics différents :

- L'évaluation et la prise en charge de la **douleur aiguë** :
  - pour des populations spécifiques (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap,...) ;
  - dans le cadre d'un acte de soin pour l'ensemble des professionnels de santé concernés ;
  - au comptoir en officine pour les pharmaciens officinaux, les pharmaciens adjoints d'officine et les préparateurs en pharmacie officinaux.
- Le parcours de soins du patient douloureux **chronique** ou à **risque de chronicisation**
  - à destination unique des prescripteurs :
    - Prévention et repérage des patients à risque de chronicisation de la douleur ;

- Evaluation du patient douloureux chronique (ou à risque de chronicisation) selon les dernières recommandations disponibles ;
  - Connaissance des ressources du territoire et modalités d'adressage ;
  - Prise en charge médicamenteuse en lien avec les recommandations de la HAS, de l'ANSM et des sociétés savantes et suivi interrogeant le renouvellement ou l'adaptation des traitements. L'ensemble des thérapeutiques médicamenteuses pourra notamment être abordée que ce soit le bon usage du paracétamol, la juste prescription des opioïdes et alternatives morphiniques, le CBD ;
  - Prise en charge non médicamenteuse hygiéno diététique, psychologique, physique et rééducative selon le rapport d'orientation de la HAS<sup>1</sup>.
- à destination des autres professionnels :
- Prise en charge non médicamenteuse hygiéno diététique, psychologique, physique et rééducative selon le rapport d'orientation de la HAS<sup>2</sup>.

### Attendus pédagogiques :

#### Les actions devront :

- porter sur l'un **ou** l'autre des deux volets décrits ci-dessus,
- s'agissant de la douleur chronique, être destinée soit aux seuls prescripteurs soit aux autres publics concernés,
- porter sur une situation clinique ou une population spécifique,
- s'agissant de l'hypnose, sont acceptées uniquement les actions d'approfondissement pour les professionnels titulaires d'une formation validante universitaire en hypno analgésie (pré-requis à indiquer dans l'action).

#### Sont exclues :

- les actions portant sur l'apprentissage des pratiques de soins non conventionnelles (hormis les actions de renforcement de compétence en hypnose telles que décrites ci-dessus) ;
- les actions de sensibilisation à l'hypnose ;
- les actions portant sur des dispositifs expérimentaux dont le cannabis thérapeutique ou sur les prescriptions hors AMM ;
- les actions généralistes proposant un simple apport de connaissance sur la physiopathologie, l'évaluation, le traitement ou la prise en charge de la douleur sans lien avec un contexte clinique défini ;
- les actions portant à la fois sur les douleurs aiguës et sur les douleurs chroniques, telles que décrites ci-dessus...

#### Tous les publics et modes d'exercice

<sup>1</sup> Développement de la prescription de thérapeutiques non médicamenteuse validées, HAS, 01/06/2011

<sup>2</sup> Développement de la prescription de thérapeutiques non médicamenteuse validées, HAS, 01/06/2011